

# **REGLEMENT PARTICULIER**

## **COURSE DE COTE NATIONALE AZE-DONZY LE PERTUIS**

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE 71 organise les 21,22 et 23 mai 2010 avec le concours de l'Ecurie Beaufer une épreuve automobile de Course de Côte Nationale dénommée : 1<sup>ère</sup> Course de Côte Nationale d'Azé – Donzy le Pertuis.

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2010

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 13 en date du 07/02/2010, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 69 en date du 02/03/2010

### **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

#### **1.1P. OFFICIELS :**

##### ***Epreuves Internationales et nationales***

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M.MORANGE Robert ..... Licence n°1981 M.MICHON Elie ..... Licence n°4766 Mme GUIBLAIN Nicole ..... Licence n°7179 M. GIRAUDON Jean Marc... Licence n°20434 M. DESGRANGES Bernard Licence n°10104 M.BERTRAND Jacky..... Licence n°14532 M.GUIBLAIN André ..... Licence n°7081 M.LOBROT Martial ..... Licence n°14567 M.VINCEROT Daniel ..... Licence n°5563 M.ALLOIN Christian..... Licence n°13706 M.VOISIN Robert..... Licence n°129214 Dr. SOUGH.....
Directeur de Course Directeurs de Course Adjoints Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques adjoints	M.SANGOY Alain ..... Licence n°19423 M.MERMET Gilbert..... Licence n°34846 M.DURIX Michel ..... Licence n°14548 M. RABIAN Dominique ..... Licence n°20036 M. MOREL Marc ..... Licence n°11762 M.GARRET Damien ..... Licence n°166715 M.DURAND Jean Paul ..... Licence n°27683 M.MOLINES Robert..... Licence n°4107 M.LALOUETTE Jean Marie Licence n° 4893
Médecin responsable Chargé de la mise en place des moyens Chargés des relations avec les concurrents (CS)	
Chargé des Commissaires de route Chronométrateurs	
Observateur	

#### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le 17 mai 2010 à Minuit

Publication de la liste des engagés le 19 mai 2010

Vérifications administratives vendredi 21 mai 2010 de 15 heures à 20h00 et samedi 22 mai 2010 de 08h à 10h00.

Vérifications techniques vendredi 21 mai 2010 de 15 heures à 20h30 et samedi 22 mai 2010 de 08h à 10h30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais samedi 22 à 12 heures

Briefing des pilotes le samedi 22 mai 2010 après la deuxième montée d'essai chronométrée au parc d'arrivée.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le samedi 22 mai 2010 à 20 heures au parc départ (panneau d'affichage)

Essais chronométrés le samedi 22 mai à partir de 13h30 deux montées prévues

##### **Course**

Trois montées de courses obligatoire le dimanche 23 mai 2010

1<sup>ère</sup> Montée de course dimanche 23 mai à partir de 9h30

2<sup>ème</sup> Montée de course dimanche 23 mai à partir de 13h30

3<sup>ème</sup> Montée de course dimanche 23 mai à partir de 16h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : le dimanche 23 mai 2010 - 15 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le dimanche 23 mai 2010 à 20 heures au parc pilote (parking de la Carrière)

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le samedi 22 mai 2010 à 11 heures.

Les horaires des réunions suivantes seront fixés par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

**Vérifications administratives** vendredi 21 mai 2010 de 15 heures à 20h00 et samedi 22 mai 2010 de 08h à 10h00 sur le parking de la Cave Coopérative d'Azé.

**Vérifications techniques** vendredi 21 mai 2010 de 15 heures à 20h30 et samedi 22 mai 2010 de 08h à 10h30 sur le parking de la Cave Coopérative d'Azé.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage de la Mouge -le Bourg – 71260 AZE.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : (45 € TTC maxi).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 22 mai 2010 à 10h30 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 22 mai 2010 à 11 heures.

Aucune voiture n'est autorisée au parc pilote avant les contrôles administratifs et techniques. Seules les voitures ayant un badge d'accès au parc sont autorisées. (Badges donnés aux vérifications administratives).

### **1.3.5 PESEES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Pesage des voitures libre sur le parking de la Cave Coopérative d'Azé le vendredi 21 mai 2010 et le samedi 22 mai 2010 pendant les heures de vérifications.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

**1.5.1** Tout concurrent dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (tricherie, détérioration ou détournement d'objets etc...) sera rayé du classement sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la FFSA.

**1.5.2** Pour assurer la survie de l'épreuve, les organisateurs sont astreints à appliquer la décision suivante :

Le départ sera refusé à tout concurrent (et sans remboursement de l'engagement) qui aura fait l'objet pendant les 15

jours qui précèdent l'épreuve, d'une infraction au code de la route sur le parcours de la course de côte.

**1.5.3** Les concurrents devront se soumettre aux ordres du Chef de Parc

**Le parc Concurrents se situe à la carrière en dessous de la ligne de départ. Entre la carrière et la ligne de départ, aucune remorque, véhicule tracteur ne sera autorisé à stationner le long de la D15 sous peine de mise hors course.**

**1.5.4** Il sera prévu, par les organisateurs, entre les 3 montées officielles, un arrêt de course pour animation d'environ une demi-heure.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

L'organisateur a souscrit une police d'assurance garantissant les risques A, C et D selon les définitions ci-dessous :

Risque A : dommage corporel et matériels des services publics

Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des Concurrents (dommages corporels et matériels)

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommage corporels et dégât vestimentaires seulement).

## ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ECURIE BEAUFER**  
**SANGOY ALAIN**  
**71250 DONZY LE PERTUIS**  
**Tél/Fax : 03.85.50.09.82 Portable 06.33.07.28.12**  
E Mail : [ecurie.beaufer@live.fr](mailto:ecurie.beaufer@live.fr)

Jusqu'au mardi 17 mai 2010 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 210 €, réduits à 190 € pour les licenciés de l'Asa 71.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La Course de Côte nationale d'Azé – Donzy le Pertuis se déroule sur la RD 15 à 15 Km au Nord-Ouest de MACON, et à 2 Kms d'AZE.

- Déroulement de l'épreuve	3 montées de Course obligatoires
- Procédure de départ	Feux tricolores (dans l'ordre de passage prévu)
- Départ	P.K. 7260 sur RD 15
- arrivée	P.K. 9760 sur RD 15
- Dénivellation	125 mètres (+/- 5%)
- Longueur du parcours	2500 mètres
- Modalités de retour au départ	par RD 15
- Parc départ : lieu	PK 7060 sur RD 15
- Parc arrivée : lieu	VO N° 5 DONZY LE PERTUIS

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès du parc concurrent au départ par RD 15.

### **6.3P. FILE DE DEPART**

Les conducteurs devront se ranger en file de départ, sur la droite de la route, 50 mètres avant la ligne de départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. **Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.**

### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir prescriptions générales.

### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés à la Carrière pour les Groupe DE / CM / C3 / CN / A / FA et sur un terrain privé à 400 m du départ pour les Groupes F et N

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15 heures, le vendredi 21 mai 2010

Les remorques devront être garées au parc prévu.

### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé VO N°5 DONZY LE PERTUIS.

### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications
- pendant les essais et la course au parc pilote (Buvette parking de la Carrière)
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée au panneau des temps.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu RD 15 (départ). Le samedi 22 mai 2010 à partir de 13h00

Téléphone permanence n°06.33.07.28.12

Centre de secours le plus proche :

Centre hospitalier de Mâcon

Les Chanaux - 71000 MACON

Tél. : 03.85.20.30.40

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au parc pilote d'arrivée après la deuxième manche d'essai chronométrée

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : feux tricolores.

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé par les concurrents lors des trois montées de course. En cas d'ex-aequo, le départage sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées.

Les classements provisoires seront affichés à l'arrivée à l'issue de la dernière montée de course et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général « scratch »
- 1 classement pour chacun des groupes
- 1 classement pour chacune des classes
- 1 classement féminin
- 1 classement jeune

## **ARTICLE 10P. PRIX**

**TOUS LES PRIX EN VALEUR SONT CUMULABLES**

**LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES.**

Les prix suivants seront distribués :

<b><u>SCRATCH</u></b> :	1 <sup>er</sup>	1 coupe + valeur de 700 €
	2 <sup>ème</sup>	1 coupe + valeur de 600 €
	3 <sup>ème</sup>	1 coupe + valeur de 500 €
	4 <sup>ème</sup>	1 coupe + valeur de 400 €
	5 <sup>ème</sup>	1 coupe + valeur de 300 €

**GROUPE** : (D/E - CM/C3/CN – GT - GTS – Z - A/FA - F/FN – FC/FS - F2000)

	1 <sup>er</sup> (- 5 partants)	1 coupe + valeur de 250 €
	1 <sup>er</sup> (5 partants)	1 coupe + valeur de 500 €
	2 <sup>ème</sup> (7 partants)	1 coupe + valeur de 250 €
	3 <sup>ème</sup> (9 partants)	1 coupe + valeur de 120 €
	4 <sup>ème</sup> (11 partants)	1 coupe + valeur de 60 €

<b><u>CLASSE</u></b> :	1 <sup>er</sup> (- 3 partants)	1 coupe + valeur de 150 €
	1 <sup>er</sup> (3 partants)	1 coupe + valeur de 300 €
	2 <sup>ème</sup> (5 partants)	1 coupe + valeur de 200 €
	3 <sup>ème</sup> (7 partants)	1 coupe + valeur de 100 €
	4 <sup>ème</sup> (9 partants)	1 coupe + valeur de 50 €

<b><u>DAMES</u></b> :	1 <sup>ère</sup> (- 3 partantes)	1 coupe + valeur de 150 €
	1 <sup>ère</sup> (3 partantes et +)	1 coupe + valeur de 300 €
	2 <sup>ème</sup> (5 partantes)	1 coupe + valeur de 200 €
	3 <sup>ème</sup> (7 partantes)	1 coupe + valeur de 100 €
	4 <sup>ème</sup> (9 partantes)	1 coupe + valeur de 50 €

<b><u>JEUNE</u></b> :	1 <sup>er</sup> (5 partants)	1 coupe + valeur de 300 €
-----------------------	------------------------------	---------------------------

COMMISSAIRES : tous récompensés

### **Article 10.5p et 10.6p remise des Prix et coupes :**

La distribution des prix aura lieu à partir de 20 heures au Parc pilote (Carrière).